

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 757

20 octobre 1998

SOMMAIRE

Adepom S.A., Luxembourg	page 36336	Sataf S.A., Luxembourg	36306
Amadeus Holding S.A., Luxembourg	36336	Schneidersoehne Luxemburg, G.m.b.H., Kehlen	36306
Axial Services S.A., Frisange	36322	Schweitzer Art et Design, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	36307
Baron de Cartier d'Yves Participations S.A.H., Luxembourg	36325, 36328	Schweitzer Decoration, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	36307
Baron de Cartier d'Yves S.A., Luxembourg	36328, 36331	S.C.I. Le Hêtre-Méditerranée, Esch-sur-Alzette	36305
COMPTA 3F, Bureau Comptable des 3 Frontières S.A., Foetz	36333	SCM Holding S.A., Luxembourg	36308
(The) European Asset Value Fund, Sicav, Luxembourg	36316	S.D.A. S.A., Luxembourg	36306
Fondation Amiperas, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg	36332	Sector Fund, Sicav, Luxembourg	36308
M.E.E.D., Middle East Europe Development S.A., Luxembourg	36334	Serru-Sani, S.à r.l., Garnich	36308
New Gallery, S.à r.l., Luxembourg	36290	SGI Ingénierie S.A. Luxembourg, Luxembourg	36309
Night-Club Europe, S.à r.l., Luxembourg	36290	Shara S.A. Holding, Luxembourg	36309
Night-Club 23, S.à r.l., Luxembourg	36290	Shartrad S.A., Luxembourg	36309, 36310
Night-Club St. Petersburg, S.à r.l., Luxembourg	36290	Sicav Patrimoine Investissements, Luxembourg	36294, 36295
Nika Holding S.A., Luxembourg	36290	Silba Management B.V., S.à r.l., Luxembourg	36307
Oberon S.A.H., Luxembourg	36291, 36292	Sine Aetas Holding S.A., Luxembourg	36310
Odyssey Asset Management Systems S.A., Luxembourg	36291	SNCT, Société Nationale de Contrôle Technique, S.à r.l., Sandweiler	36311
Oeko-Service (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg	36291	Société Anonyme du Train à Fil d'Esch-Schiffange S.T.F.S. S.A., Esch-sur-Alzette	36313
On Air, S.à r.l., Bascharage	36291	Société Financière du Mont Canigou S.A., Luxembourg	36311
Oogmerk S.A., Luxembourg	36292	Société Littéraire S.A., Luxembourg	36310
Ortolan S.A., Luxembourg	36292	Société Luxembourgeoise de Produits Céramiques S.A., Luxembourg	36312
Otof Holding S.A., Luxembourg	36293	Société Nationale de Contrôle Technique - Homologations, S.à r.l., Sandweiler	36312
Outre-Mer Invest S.A., Luxembourg	36293	Solar Screen S.A., Mamer	36310
Pani S.A., Luxembourg	36293	Solist, S.à r.l., Luxembourg	36313
Pars Financial S.A., Luxembourg	36294	Southern International Asset Management S.A., Luxembg	36312
Participations et Services Intégrés - P.A.S.I. S.A., Luxembourg	36294	Southern International Investment Fund, Luxembourg	36313
Pergame S.A., Luxembourg	36295	Southern International Investment Management S.A., Luxembourg	36313
Piano-Bar Night-Club La Bohème, S.à r.l., Luxembourg	36293	Southern International, Sicav, Luxembourg	36312
Pictet Asia Growth Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36296	S.S.V. Holding S.A., Luxembourg	36314
Pictet Balanced Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36297	Surveico S.A., Howald	36314
Pictet Gim Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36297	Svalia Luxembourg S.A., Luxembourg	36315
Pictet Global Sector Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36298	Tabacmesa Luxembourg S.A., Luxembourg	36315
Pictet Institutional Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36298	Tiga S.A., Luxembourg	36317
Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg	36299	Torena Holding S.A., Luxembourg	36317
Pictet JFCP Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	36299	Tradi-Lux S.A., Luxembourg	36317, 36318
Printania Holding S.A., Luxembourg	36296, 36297	Tredici S.A., Luxembourg	36318
Randolf S.A., Luxembourg	36300	Trupial Invest S.A., Luxembourg	36318
Rebrifi S.A., Luxembourg	36301	Unicapital Investments (Management) S.A., Luxembourg	36319
Reda International S.A., Luxembourg	36302	Utopia S.A., Luxembourg	36319
Resplan Holding S.A., Luxembourg	36302	Valbonne, Sicav, Luxembourg	36315
Rochem International S.A., Luxembourg	36302	Valiant Investment Company S.A., Luxembourg	36319
Royal Eight Ball, S.à r.l., Luxembourg	36305	Vanram Associates S.A., Luxembourg	36320
Royal 22 Holding, Luxembourg	36304	Verlico S.A., Luxembourg	36320
Rubis S.A., Luxembourg	36305	Vision Express Belgium S.A., Bruxelles	36321
Rub-Thane Holding S.A., Luxembourg	36304	WAGOFI S.A., Wagons-Lits Finances International, Luxembourg	36318
Sadiki Holding S.A., Luxembourg	36305	Wege S.A., Schiffange	36321
Saima Avandero International S.A., Luxembourg	36306, 36307	Wisley S.A., Luxembourg	36320
Santar Holding S.A., Luxembourg	36301	Worldwide Sicav, Luxembourg	36321
		Young, Sicav, Luxembourg	36322
		Znamiafin S.A., Luxembourg	36321

NEW GALLERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 48.684.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33801/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

NIGHT-CLUB 23, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 63.713.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33802/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

NIGHT-CLUB EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 12, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 42.414.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33803/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

NIGHT-CLUB ST. PETERSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33804/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

NIGHT-CLUB ST. PETERSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie.

Le bilan établi au 16 janvier 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33805/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

NIKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.783.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour NIKA HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

J.-M. Schiltz

(33806/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ODYSSEY ASSET MANAGEMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 51.921.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Administrateur

(33809/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

OEKO-SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 34.560.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

OEKO-SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(33810/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ON AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 25, rue de la Continentale.
R. C. Luxembourg B 52.105.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33811/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

OBERON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OBERON S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Charles Joseph Michels, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 mai 1958, publié au Mémorial, Recueil Spécial numéro 47 du 5 juillet 1958.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 31 août 1988, numéro 233.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Huss, employé de banque, demeurant à Kehlen.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nancy Thill, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Robert Martiny, employé de banque, demeurant à Bridel.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social du 2, boulevard Royal au 69, route d'Esch à L-2953 Luxembourg et modification subséquente de l'article 1^{er}, 2^e alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «Cette société aura son siège à Luxembourg.»

2. - Suppression de l'article 7 des statuts.

3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 2, boulevard Royal au 69, route d'Esch à L-2953 Luxembourg.

L'article 1^{er} (alinéa 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Cette société aura son siège à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Huss, N. Thill, R. Martiny, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 juillet 1998, vol. 406, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 août 1998.

E. Schroeder.

(33807/228/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

OBERON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 août 1998.

E. Schroeder.

(33808/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ORTOLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 12.916.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

ORTOLAN S.A.
Signatures

(33813/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

OOGMERK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.898.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 73 actions constituant l'intégralité du capital social, 73 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 80.797.496 LUF sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10.523.645 LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 14.849.552 LUF de la manière suivante:

- 1.000.000 LUF à la réserve légale,
- report à nouveau du solde de 24.373.197 LUF.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont élus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 1999:

Monsieur Luc Demaré

Monsieur Philippe Gonne

Mademoiselle Michelle Fetler.

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée.

Est réélue commissaire pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

L. Demaré

P. Gonne

M. Fetler

Le président

Le scrutateur

La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33812/660/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

OTOF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.471.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour OTOF HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

J.-M. Schiltz

(33814/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

OUTRE-MER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.166.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 1998

- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33815/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.973.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

Signature.

(33816/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PIANO-BAR NIGHT-CLUB LA BOHEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 52.300.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33830/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PARS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 34.314.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 1998, la démission du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été acceptée. La société EUROAUDIT, S.à r.l., Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg.
Luxembourg, le 31 juillet 1998.

Pour PARS FINANCIAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33817/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES - P.A.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.583.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration en date du 1^{er} juillet 1998 que Madame Dany Gloden-Manderscheid, employée privée, demeurant à Gonderange, a été cooptée comme administrateur en remplacement de la Dott.ssa Simona Cremascoli, démissionnaire.

Le vote quant à sa nomination définitive sera soumis à la plus prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 7 août 1998.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(33818/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.954.

Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 12 mai 1997 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M. Philippe de Fays officie comme Président, M. Pierre Grandjean comme secrétaire, Mme Dominique Brankaer est nommée comme scrutateur.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.

2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1996.

3. Décide de reporter le résultat net.

4. Décharge les administrateurs et le réviseur d'entreprises de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.

5. Réélit les administrateurs suivant pour l'exercice 1997:

- M. Nicolas Pictet,

- M. Philippe de Fays,

- M. Yves Martignier,

- Mme Ailbhe Jennings.

6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1997.

L'Assemblée Générale est levée à 10.35 heures.

P. de Fays
Président

P. Grandjean
Secrétaire

D. Brankaer
Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33819/052/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.954.

Minutes

En l'absence de Monsieur Nicolas Pictet, Madame Ailbhe Jennings officie comme Président, Madame Michèle Berger comme secrétaire et Mademoiselle Dominique Brankaer est nommée scrutateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui devait se tenir ce 11 mai 1998 à 10.00 heures n'a pas pu être valablement tenue étant donné qu'aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter.

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc reportée à une date ultérieure qui sera fixée et communiquée aux actionnaires par le biais de convocation individuelle.

A. Jennings	M. Berger	D. Brankaer
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33820/052/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.954.

Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 mai 1998 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale est ouverte à 10.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

En l'absence de M. Nicolas Pictet, M. Philippe de Fays officie comme Président, M. Pierre Grandjean comme secrétaire, Mme Michèle Berger est nommée scrutateur.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
 2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
 3. Décide de reporter le résultat net de chaque compartiment.
 4. Décharge les administrateurs et le réviseur d'entreprises de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
 5. Réélit les administrateurs suivant pour l'exercice 1998:
 - M. Nicolas Pictet,
 - M. Philippe de Fays,
 - M. Yves Martignier,
 - Mme Ailbhe Jennings.
 6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
- L'Assemblée Générale est levée à 10.45 heures.

P. de Fays	P. Grandjean	M. Berger
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33821/052/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PERGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.662.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1998

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social, 100 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 79.131.822 LUF sont approuvés.

L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.881.984 LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 2.297.844 LUF de la manière suivante:

- allocation à la réserve légale 200.000 LUF

- report à nouveau du solde de 4.979.828 LUF.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée. Est élue administrateur Mademoiselle Michelle Fetler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10.30 heures.

L. Demaré

P. Gonne

M. Fetler

Le président

Le scrutateur

La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33822/660/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PICTET ASIA GROWTH FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.025.

*Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg
le 17 avril 1998 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale est ouverte à 11.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Monsieur Pierre-Alain Eggly officie comme président, Mme Claire Dodds comme secrétaire, Mme Anne-Catherine Daudigny est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués; la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.

2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.

3. Approuve le paiement d'un dividende de 1.300 CHF par action de la Société de Gestion en circulation en date du 31 décembre 1997.

4. Décide d'attribuer 5% du bénéfice net annuel à la réserve légale.

5. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.

6. Réélit les administrateurs pour l'exercice suivant:

- M. Nicolas Pictet,

- M. Stephen Barber,

- M. Pierre-Alain Eggly,

- M. Yves Martignier.

Ratifie la cooptation de M. Alexandre Classen en remplacement de M. Jacques Bour.

7. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.

L'Assemblée Générale est levée à 11.40 heures.

P.-A. Eggly

C. Dodds

A.-C. Daudigny

Président

Secrétaire

Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33823/052/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PRINTANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 47.174.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

PRINTANIA HOLDING S.A.

Signatures

(33831/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PRINTANIA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.174.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

PRINTANIA HOLDING S.A.

Signatures

(33832/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.329.

*Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg
le 10 avril 1998 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale est ouverte à 11.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Monsieur Pierre-Alain Eggly officie comme président, Mme Claire Dodds comme secrétaire, Mme Anne-Catherine Daudigny est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués; la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
 2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
 3. Approuve le paiement d'un dividende de 15.750 CHF par action et le report à nouveau du solde, à savoir: 10.909,56 CHF.
 4. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
 5. Réélit les administrateurs pour l'exercice suivant:
M. Nicolas Pictet,
M. Frédéric Fasel,
M. Pierre-Alain Eggly,
M. Yves Martignier,
Mme Ailbhe Jennings.
 6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
- L'Assemblée Générale est levée à 11.40 heures.

P.-A. Eggly
Président

C. Dodds
Secrétaire

A.-C. Daudigny
Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33824/052/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PICTET GIM MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.589.

*Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg
le 19 mai 1998 à 16.00 heures*

L'Assemblée Générale est ouverte à 16.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Mme Ailbhe Jennings officie comme Président, M. Pierre Grandjean comme secrétaire, Madame Claire Dodds est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués; la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.

3. Décide d'attribuer 5% du bénéfice net annuel à la réserve légale.
4. Décide de reporter le bénéfice.
5. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
6. Réélit les administrateurs pour l'exercice 1998:
MM. Ivan Pictet,
Pierre Grandjean,
Jacques Elvinger,
Mme Ailbhe Jennings.
7. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
L'Assemblée est levée à 16.45 heures.

A. Jennings	P. Grandjean	C. Dodds
<i>Président</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33825/052/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PICTET GLOBAL SECTOR FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.435.

*Minutes de l'Assemblée Générale des actionnaires s'est tenue à Luxembourg
le 5 juin 1998 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale est ouverte à 15.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A. Monsieur Pierre Grandjean officie comme Président, Madame Dominique Brankaer comme secrétaire, Madame Michèle Berger est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués; la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Approuve le paiement d'un dividende de CHF 2.350,- par action aux actions de la société de gestion en circulation en date du 31 décembre 1997.
4. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur fonction durant l'année écoulée.
5. Renouvelle le mandat des administrateurs pour l'exercice 1998.
6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
L'Assemblée est levée à 15.45 heures.

P. Grandjean	D. Brankaer	M. Berger
<i>Président</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33826/052/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.594.

*Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg
le 6 avril 1998 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale est ouverte à 15.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A. Monsieur Pierre Grandjean officie comme Président, Madame Claire Dodds comme secrétaire, Madame Anne-Catherine Daudigny est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués; la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.

2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
 3. Approuve le paiement d'un dividende de CHF 1.450 par action de la société de gestion en circulation en date du 31 décembre 1997.
 4. Décide d'attribuer 5% du bénéfice net annuel à la réserve légale.
 5. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
 6. Renouvelle le mandat des administrateurs pour l'exercice 1998.
 7. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
- L'Assemblée est levée à 15.45 heures.

P. Grandjean Président	C. Dodds Secrétaire	A.-C. Daudigny Scrutateur
---------------------------	------------------------	------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33827/052/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.579.

Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 6 avril 1998 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale est ouverte à 11.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M. Philippe Bertherat officie comme Président, M. Pierre Grandjean comme secrétaire, Mme Michèle Berger est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués; la totalité du capital étant représentée, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Décide de reporter le résultat net de chaque compartiment.
4. Décharge les administrateurs et le réviseur d'entreprises de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.

5. Réélit les administrateurs suivant pour l'exercice 1998:

M. Charles Pictet,

Avv. Franco Grande Stevens,

M. Ricardo Grande Stevens,

M. Nicholas Johnson,

Pr. Dr. Marco Vitale,

M. Philippe Bertherat,

M. Nicolas Pictet,

M. Karlheinz Pfeffer.

6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.

L'Assemblée Générale est levée à 11.45 heures.

P. Bertherat Président	P. Grandjean Secrétaire	M. Berger Scrutateur
---------------------------	----------------------------	-------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33828/052/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

PICTET JFCP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.743.

*Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires s'est tenue à Luxembourg
le 19 mai 1998 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale est ouverte à 11.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Mme Ailbhe Jennings officie comme Président, Madame Claire Dodds comme secrétaire, Madame Anne-Catherine Daudigny est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués, la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Décide d'attribuer 5% du bénéfice net annuel à la réserve légale.
4. Approuve le paiement d'un dividende de CHF 320 par action de la société de gestion en circulation en date du 31 décembre 1997.
5. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
6. Réélit les administrateurs pour l'exercice 1998:
MM. James Crot,
Jacques Elvinger,
Ivan Pictet,
Yves Martignier,
Mme Ailbhe Jennings.
7. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
L'Assemblée est levée à 11.45 heures.

A. Jennings
Président

C. Dodds
Secrétaire

A.-C. Daudigny
Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33829/052/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

RANDOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 63.184.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RANDOLF S.A.
Signature

(33833/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

REBRIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.188.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 1998

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Harrewijn, qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Harrewijn et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Harrewijn.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 9.093 actions constituant l'intégralité du capital social, 5.100 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 118.884.716 LUF sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 18.690.002 LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 7.004.554 LUF de la manière suivante:
 - 1.000.000 LUF à la réserve légale,
 - 2.500.575 LUF à la distribution d'un dividende, soit 275 LUF par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 4 mai sur présentation du coupon n° 7.
 - report à nouveau du solde de 22.193.981 LUF.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 1999:

Monsieur Philippe Harrewijn

Madame Brigitte Harrewijn

Madame Régine Harrewijn

Monsieur Luc Demaré

Monsieur Jean Harrewijn, délégué

Madame Monique Moorkens, déléguée.

Est réélue commissaire pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

J. Harrewijn

B. Harrewijn

P. Harrewijn

Le président

Le scrutateur

Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33834/660/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

REBRIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 30.188.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 1998

Sont présents:

Monsieur Luc Demaré, Administrateur,

Monsieur Philippe Harrewijn, Administrateur,

Madame Brigitte Harrewijn, Administrateur,

Madame R. Harrewijn, Administrateur,

Monsieur Jean Harrewijn, Administrateur,

Madame Monique Moorkens, Administrateur.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au Centre Descartes, 287, route d'Arlon à Luxembourg.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33835/660/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33846/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 1998

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Pour REDA INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33836/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

RESPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.731.

Extrait du procès-verbal l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sur l'exercice 1997 en date du 30 juillet 1998

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1997 d'un montant de BEF 26.146.176,- comme suit:

Réserve légale	BEF 800.000,-
Résultat reporté	BEF 25.346.176,-

L'assemblée générale décide de nommer la société FIDUPLAN S.A., L-1635 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour la période de 1 année.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33837/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ROCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 57.731.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of ROCHEM INTERNATIONAL S.A., a société anonyme having its registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange, on December 19, 1996, published in the Mémorial C, number 194 of April 19, 1997; R.C. Luxembourg B 57.731.

The meeting was opened and presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt.

The President appointed as secretary Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Véronique Hoffeld, lawyer, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve ROCHEM INTERNATIONAL S.A.

2. Appointment of Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg as liquidator.

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- the liquidator shall have the power to act, in all circumstances, under his sole signature;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- he may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the five hundred (500) shares, representing the whole corporate capital of five hundred thousand Deutsche Mark (500,000.- DEM) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminarily advised.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as liquidator of the company.

Third resolution

The general meeting resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
- the liquidator shall have the power to act, in all circumstances, under his sole signature;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- he may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROCHEM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.731, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 194 du 19 avril 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Keerman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Véronique Hoffeld, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre ROCHEM INTERNATIONAL S.A.
2. Nomination de Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur a le pouvoir d'agir, en toutes circonstances, par sa seule signature,

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinq cent mille Deutsche Mark (500.000,- DEM) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur a le pouvoir d'agir, en toutes circonstances, par sa seule signature;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, C. Keereman, V. Hoffeld, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 110S, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

P. Frieders.

(33838/212/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ROYAL 22 HOLDING.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.674.

Le bilan au 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

(33839/700/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

RUB-THANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.642.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour RUB-THANE HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33842/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ROYAL EIGHT BALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 41.433.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33840/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

RUBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.499.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 65, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour la société
Signatures

(33841/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SADIKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.732.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sur l'exercice 1997 en date du 30 juillet 1998

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1997 au montant de BEF 26.059.948,- comme suit:

Réserve légale	BEF 1.200.000,-
Résultat reporté	BEF 24.859.948,-

L'assemblée générale décide de nommer la société FIDUPLAN S.A., L-1635 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour la période de 1 année.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33843/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

S.C.I. LE HETRE-MEDITERRANEE, Société civile immobilière.

Siège social: L-4316 Esch-sur-Alzette, 10, rue de Schiffflange.

EXTRAIT

La Société civile immobilière S.C.I. LE HETRE-MEDITERRANEE, avec le siège social à L-4316 Esch-sur-Alzette, 10, rue de Schiffflange,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 86 du 19 février 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 75 du 5 février 1998.

Qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 24 juillet 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 1998, volume 842, folio 89, case 7,

- que le capital social a été augmenté de quatre millions cinq cent quatorze mille francs (4.514.000,-) pour le porter à sept millions six cent quatorze mille francs (7.614.000,-),

- que le capital est réparti comme suit:

1.- Monsieur Marc Pierre de Fays, quatre mille six cent quarante-deux parts sociales	4.642
2.- Mademoiselle Caroline de Fays, deux mille neuf cent soixante-douze parts sociales	2.972
Total: sept mille six cent quatorze parts sociales	7.614

- que le mandat des associés est gratuit.

Pour extrait conforme
F. Kessler

(33851/218/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SATAF, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 10.609.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 1972, acte publié au Mémorial C n° 34 du 27 février 1973, modifiée par-devant M^e Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 novembre 1976, acte publié au Mémorial C n° 8 du 11 janvier 1977, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1980, acte publié au Mémorial C n° 212 du 27 septembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 janvier 1983, acte publié au Mémorial C n° 53 du 1^{er} mars 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 194 du 13 juin 1990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SATAF
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(33847/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SCHNEIDERSOEHNE LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DEM 24.300,-.

Siège social: L-8285 Kehlen, 16, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 44.905.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33848/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

S.D.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 25.330.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors de Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 19 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 88 du 3 avril 1987, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 176 du 9 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C n° 448 du 11 septembre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 257 du 27 mai 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 205 du 2 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.D.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(33853/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.957.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A.
Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(33844/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.957.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 29 avril 1998

Résolution

L'assemblée réduit le nombre des administrateurs de 4 à 3 et élit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Alvisé di Canossa, administrateur de sociétés, demeurant à Bologna (Italie), président;
Luigino Dotto, administrateur de sociétés, demeurant à Chiasso (Suisse), administrateur;
Gianfranco Boschetti, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), administrateur.

Secrétaire Général

M. Dario Iannucci, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan (Italie).

Commissaire aux comptes

COOPERS & LYBRAND, 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SAIMA AVANDERO INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33845/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SCHWEITZER ART ET DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 9, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 30.722.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile
Signature

(33849/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SCHWEITZER DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 12, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 23.582.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile
Signature

(33850/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SILBA MANAGEMENT B.V., Société à responsabilité limitée de droit néerlandais.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 49.264.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

SILBA MANAGEMENT B.V.
Société à responsabilité limitée de droit néerlandais
Signatures

(33861/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SCM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.154.

Constituée en date du 22 novembre 1979 par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, acte publié au Mémorial C n° 20 du 30 janvier 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1980, acte publié au Mémorial C n° 28 du 11 février 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 mai 1981, acte publié au Mémorial C n° 141 du 17 juillet 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1982, acte publié au Mémorial C n° 25 du 28 janvier 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 366 du 14 décembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 mars 1987, acte publié au Mémorial C n° 178 du 18 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 mars 1989, acte publié au Mémorial C n° 206 du 27 juillet 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 450 du 4 décembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 143 du 22 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 139 du 31 mars 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1993, publié au Mémorial C n° 589 du 10 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCM HOLDING
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(33852/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SECTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.097.

Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 mai 1998 à 11 heures

L'Assemblée Générale est ouverte à 11 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

En l'absence de M. Nicolas Pictet, M. Pierre Grandjean officie comme Président, Mme Dominique Brankaer comme secrétaire, Mme Michèle Berger est nommée comme scrutateur.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Décide de reporter le résultat net.
4. Décharge les administrateurs et le réviseur d'entreprises de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
5. Réélit les administrateurs suivant l'exercice 1998:

- M. Thierry Defforey

- M. Nicolas Pictet

- M. Frédéric Fasel

- M. Pierre Grandjean

6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.

L'Assemblée Générale est levée à 11h35.

P. Grandjean D. Brankaer M. Berger
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33854/052/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SERRU-SANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 34, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 35.925.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33855/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SGI INGENIERIE S.A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Luxembourg, 1, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 7.463.

—
Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de SGI INGENIERIE S.A LUXEMBOURG du 13 mai 1998, il a été décidé de:

- La nomination en tant que Président de:
Monsieur L. Nilles.
- La nomination en tant qu'administrateurs pour une durée de un an de:
Monsieur L. Anagnostopoulos,
Monsieur A. Wiesen.
- La prolongation pour une durée de un an du mandat d'administrateur de:
Monsieur J. Planchard.
- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'administrateur de:
Monsieur L. Nilles,
Monsieur L. Marc,
Monsieur A. Poltera,
Monsieur B. Schmutz et
Monsieur J.-M. Wagner.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG
L. Nilles
Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33856/222/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SHARA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 42.106.

—
L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice 1997 au montant de LUF 116.684,- à nouveau.

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un nouveau terme de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2003.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33857/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.649.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

SHARTRAD S.A.
Signatures

(33858/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.649.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

SHARTRAD S.A.
Signatures

(33859/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SHARTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 1997

- Réélection de H. Moors, A Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 28 avril 1997.

Certifié sincère et conforme
SHARTRAD S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33860/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SINE AETAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour SINE AETAS HOLDING S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric J.-M. Schiltz

(33862/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOCIETE LITTERAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 5, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 10.954.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie en date du 9 avril 1998 au siège de la société a décidé d'affecter le résultat comme suit:

- Résultats reportés au 1.1.1997	(180.236 LUF)
- Résultat 1997	(866.998 LUF)
- Résultat reporté au 1.1.1998	(1.047.234 LUF)

- Article 100

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915, comme les pertes de la société ont atteint les trois quarts du capital social, les associés décident de continuer les activités de la société.

- Nominations statutaires

Suite à la démission de M. Marcel Dell comme membre du conseil d'Administration, à qui décharge pleine et entière est accordée, est nommé administrateur avec mission de terminer le mandat de son prédécesseur M. Marcel Steichen de Senningerberg.

Luxembourg, le 16 juillet 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile

(33864/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOLAR SCREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8221 Mamer, 1, rue Cunégonde.
R. C. Luxembourg B 22.286.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33868/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.635.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1998

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, déressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 125 actions constituant l'intégralité du capital social 50 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 33.591.439 LUF sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.332.582 LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 27.675.187 LUF de la manière suivante:
 - report à nouveau du solde de 31.007.769 LUF.
- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire
- 4) Sont élus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 1999:

Monsieur Luc Demaré

Monsieur Philippe Gonne

Mademoiselle Michelle Fetler

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée.

Est réélue commissaire pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

L. Demaré P. Gonne M. Fetler
Président Scrutateur Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33863/660/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SNCT, SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler

R. C. Luxembourg B 6.795.

Constituée le 14 mars 1964 suivant acte reçu par M^e Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 37 du 14 mai 1964, modifiée par-devant M^e Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement dudit notaire Glaesener en date du 14 juin 1965, acte publié au Mémorial C n° 87 du 6 août 1965, modifiée par le même notaire Glaesener en date du 7 août 1971, acte publié au Mémorial C n° 182 du 13 décembre 1971, modifiée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1985, acte publié au Mémorial C n° 239 du 20 août 1985, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit, en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991, modifiée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 227 du 7 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SNCT, SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(33866/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.071.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 1998

Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare. COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33865/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

**SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 27.180.

Constituée le 18 décembre 1987 suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C n° 80 du 25 mars 1988, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE - HOMOLOGATIONS, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(33867/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOUTHERN INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.509.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1998. BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Bartz G. Verhoustraeten
Fondé de pouvoir Directeur adjoint

(33870/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOUTHERN INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 55.632.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1998. BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Bartz G. Verhoustraeten
Fondé de pouvoir Directeur adjoint

(33871/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOLIST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.857.

EXTRAIT

Suite à des cessions de parts du 10 juillet 1997, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

1. Monsieur Armand Haas, Rameldange, quinze parts	15 parts
2. Monsieur John Seil, Contern, vingt et une parts	21 parts
3. Monsieur Guy Hornick, Strassen, vingt et une parts	21 parts
4. Monsieur Henri Grisius, Luxembourg, vingt parts	20 parts
5. Monsieur Thierry Fleming, Mamer, huit parts	8 parts
6. Monsieur Claude Zimmer, Luxembourg, dix parts	10 parts
7. Monsieur Marc Thill, F-Hettange-Grande, cinq parts	5 parts
Total:	100 parts

Luxembourg, le 3 août 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(33869/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.014.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Bartz

G. Verhoustraeten

Fondé de pouvoir

Directeur adjoint

(33872/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.013.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 1998.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Bartz

G. Verhoustraeten

Fondé de pouvoir

Directeur adjoint

(33873/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SOCIETE ANONYME DU TRAIN A FIL D'ESCH-SCHIFFLANGE S.T.F.S., Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.
R. C. Luxembourg B 41.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 58, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 1998

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000:

- COMPAGNIE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1998.

Signature.

(33877/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 33.503.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 367 du 9 octobre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.V. HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(33874/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 33.503.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 367 du 9 octobre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.V. HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(33875/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 33.503.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 367 du 9 octobre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.V. HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(33876/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SURVEICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 37.652.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de SURVEICO S.A. du 13 mai 1998, il a été décidé de:

- la démission en tant qu'administrateurs de:

Monsieur Ph. Tschritsis,

Monsieur F. Badoux;

- l'élection en tant qu'administrateurs pour une durée minimale de un an de:

Monsieur L. Nilles,

Monsieur L. Anagnostopoulos,

Monsieur L. Marc,

Monsieur J. Planchard,

Monsieur A. Poltera,

Monsieur B. Schmutz, et

Monsieur A. Wiesen.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

SURVEICO S.A.

L. Nilles

Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33878/222/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

SVALIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.331.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 15 juillet 1998
lors de l'Assemblée Générale de la société*

La démission de M. Aidas Saviciunas en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Mme Jurga Simeliuniene, administrateur de sociétés, demeurant à 2001 Vilnius (Lituanie) a été nommée administrateur en son remplacement. Le mandat du nouvel administrateur se terminera dès la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels.

Pour publication et réquisition
SVALIA LUXEMBOURG S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33879/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TABACMESA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 39.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 1998

COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33880/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

VALBONNE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.588.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 7 avril 1998 à 11.00 heures. L'Assemblée Générale est ouverte à 11.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.
M. Philippe Bertherat officie comme Président.
M. Pierre Grandjean est nommé scrutateur.
M. Pierre-Alain Eggly comme secrétaire.
Le Président lit l'ordre du jour.
Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.
Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.
Après discussions, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:
1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Décide de reporter le bénéfice net.
4. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
5. Réélit les administrateurs suivant pour l'exercice 1998:
- M. Claude Demole;
- M. Philippe Bertherat;
- M. Pierre-Alain Eggly.
6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
L'Assemblée Générale est levée à 11.30 heures.

P. Bertherat P.-A. Eggly P. Grandjean
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33892/052/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.528.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 59, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Brankaer
Fondé de pouvoir

(33881/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.528.

Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 23 July 1998

On Thursday 23 July 1998 at 12.00 noon the shareholders of THE EUROPEAN ASSET VALUE FUND were assembled for the Annual General Meeting at the Company's registered office.

Pierre Grandjean having been elected Chairman of the Meeting proceeds to the constitution of the bureau of the Meeting and nominates as Secretary Ms Dominique Brankaer. The Meeting elects as Scrutineer Ms Claire Dodds.

There is produced an attendance list, which ascertains that out of 1,635,257 shares issued, 478,129 shares are present or represented with a voting right of 478,129 votes.

Thus the Meeting is validly constituted and can decide on all items of the following agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor,
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 31 March 1998,
3. Allocation of the net results; payment of a dividend of USD 0.05,
4. Discharge of the Board of Directors,
5. Statutory appointments,
6. Miscellaneous.

After having considered the above, the shareholders take the following resolutions:

First resolution

The General Meeting notes the reports of both the Board of Directors and of the Auditors.

The audited Annual Accounts as at 31 March 1998 are approved in the form submitted by the Board.

Second resolution

The General Meeting approves the proposal of the Board of Directors to pay a dividend of USD 0.05 on 30 July 1998 to shareholders of record as at 23 July 1998. The ex-dividend date is 24 July 1998.

Third resolution

The Meeting grants full discharge from their respective duties to the Directors having been in office on 31 March 1998.

The Meeting ratifies the co-optation of Ms Ailbhe Jennings and Mr Pierre Grandjean in place of Mr John Pauly and Mrs Eliane Dosé resigning. The Meeting also resolves to renew the mandates of the Directors Messrs M. Cannan, H. Chermont and Sir David Kinloch Bt as well as Mrs Ailbhe Jennings and Mr Pierre Grandjean for a period of one year.

Their mandate will lapse at the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

The mandate of the Auditor, KPMG AUDIT, is also renewed for a further period which will lapse at the date of the next Annual General Meeting or at the day when their successors have been appointed.

Fourth resolution

The Meeting resolves to pay quarterly directors' fees to the Chairman of the Board, Mr Cannan, for a gross amount of USD 15,000 pa and to the Directors Mr Chermont and Sir David Kinloch Bt for a gross amount of USD 10,000 pa. The Meeting approves the first quarterly payment made to the Directors for the period ended 30 June 1998

With no item on the agenda left, the Meeting is closed and the minutes are signed by the members of the bureau.

Signature	Signature	Signature
<i>The Chairman</i>	<i>The Scrutineer</i>	<i>The Secretary</i>

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33882/052/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TIGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.038.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 1998.

TIGA S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(33883/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TORENA HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.147.

DISSOLUTION

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 1998,
tenue au siège de la société*

L'assemblée a approuvé le rapport de M. Marc Muller, commissaire à la liquidation, ainsi que les comptes de liquidation.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme TORENA HOLDING S.A. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 3a, rue Guillaume Kroll à Luxembourg.

Pour Publication et Réquisition
TORENA HOLDING S.A., Société Anonyme
en liquidation
Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33884/717/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TRADI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.425.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

Dividendes bruts de l'exercice:	27.450.651,- LUF
Report à nouveau	4.442.834,- LUF
Le total de la distribution s'élève à:	31.893.484,- LUF

- *Composition du conseil d'administration:*

Monsieur G. Scavetta, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco;
Monsieur Christophe Egle, ingénieur civil, demeurant à Le Saulcy Senones (France);
CAAPACTION avec siège social à Strasbourg, 13, rue de la 1ère Armée (France).

- *Commissaire aux comptes:*

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.
Signature

(33885/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TRADI-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.425.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 juin 1998 les décisions suivantes:

1. Démission des administrateurs Messieurs Dominique Berthold et François Berthold et avec décharge entière pour l'exécution de leur mandat à ce jour.

2. Nomination de trois administrateurs pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2003:

- Monsieur G. Scavetta, administrateur de sociétés, demeurant 20, avenue de Fontvieille, Monaco, administrateur-délégué;

- Monsieur Christophe Egle, ingénieur civil, demeurant à Le Saulcy Senones (France), administrateur;

- CAAPACTION S.A. avec siège social à Strasbourg, 13, rue de la 1^{ère} armée (France), administrateur.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33886/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TREDICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.111.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 70, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(33887/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.669.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 1998

- ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. G. Nellinger dont elle terminera le mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2000.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Certifié sincère et conforme
TRUPIAL INVEST S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1998, vol. 510, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33888/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

WAGOFI S.A., WAGONS-LITS FINANCES INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 6, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 24.491.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} juillet 1986, acte publié au Mémorial C n° 258 du 11 septembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 158 du 22 avril 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WAGOFI S.A., WAGONS-LITS
FINANCES INTERNATIONAL
KPMG Financial Engineering
Signature

(33897/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.249.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 24 avril 1998 à 14.00 heures. L'Assemblée Générale est ouverte à 14.00 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A. Monsieur Pierre Grandjean officie comme Président, Madame Michèle Berger comme secrétaire, Madame Dominique Brankaer est nommée scrutateur.

Les actionnaires ont été dûment convoqués, la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Le Président lit l'ordre du jour.

L'Assemblée acte qu'il lui est impossible d'approuver les états financiers de la société, étant donné que le premier exercice se terminera pour la première fois le 31 décembre 1998.

L'Assemblée est levée à 14.15 heures.

P. Grandjean	M. Berger	D. Brankaer
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33889/052/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

UTOPIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

- Monsieur Nico Simon, conseiller audiovisuel, demeurant à Schuttrange, Président et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Boudewijn Muts, administrateur de sociétés, demeurant à Berchem (Belgique);
- Monsieur Luc Nothum, maître-opticien, demeurant à Bascharage;
- Monsieur François Gillet, administrateur de sociétés, demeurant à Rixensart (Belgique),
- Monsieur Jean-Pierre Thilges, administrateur de sociétés, demeurant à Soleuvre.

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- COMPAGNIE FIDUCIAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Le siège social a été transféré au 45, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Signatures.

(33891/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

VALIANT INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 1998

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 50, route d'Esch à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social au 41, avenue de la Gare à Luxembourg, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BBL TRUST SERVICES Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1998, vol. 510, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33893/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

VANRAM ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.981.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

VANRAM ASSOCIATES S.A.

Signature

(33894/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

VERLICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 1998

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Michelle Fetler et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Gonne.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 40 actions constituant l'intégralité du capital social, 20 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 1997 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 184.172.162,- LUF sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 14.558.670,- LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 60.264.355,- LUF de la manière suivante:

- 500.000,- LUF à la réserve légale;
- report à nouveau du solde de 74.323.025,- LUF.

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) Sont élus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 1999:

- Monsieur Luc Demaré;
- Monsieur Philippe Gonne;
- Mademoiselle Michelle Fetler.

La démission de Madame Nicole Frisch est acceptée.

Est réélue commissaire pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

L. Demaré P. Gonne M. Fetler
Le président Le scrutateur La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33895/660/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

WISLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.649.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 510, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1998.

WISLEY S.A.

Signatures

(33899/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

VISION EXPRESS BELGIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1000 Bruxelles, rue Neuve 126.

R. C. Bruxelles 538.694.

Succursale à Luxembourg: L-8005 Bertrange, route d'Arlon.

Centre Commercial La Belle Etoile.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 1998

Il résulte dudit procès-verbal que:

La société VISION EXPRESS BELGIUM S.A. a pris acte de la démission avec effet immédiat de Messieurs Joseph Antoun, Harris Edward, Gary Tillman et Butler Dean en tant qu'administrateurs de la société et qu'elle a désigné en tant que nouveaux administrateurs de la société Monsieur Marcel Cezar, domicilié à 1260 Nyon, 16, rue Saint Jean, Suisse, Monsieur Jean-Luc Selignan, domicilié à 75016 Paris, 72, avenue Henri Martin, Monsieur Elie Vannier, domicilié à 75017 Paris, rue Prony, Monsieur Olivier Bidot, domicilié à 1325 Chaumont-Gistoux, rue Bonneveau 14 et Monsieur Daniel Krug, domicilié à 2600 Berchem, Strijdhoflaan 27. Le mandat des administrateurs ainsi désignés prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires de la société qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour copie conforme

L. Courtois

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33896/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

WEGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schiffflange, 12, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.447.

Le bilan établi au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33898/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

WORLDWIDE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.263.

Minutes

En l'absence de Monsieur Ivan Pictet, Monsieur Pierre Grandjean officie comme Président, Madame Michèle Berger comme secrétaire et Mademoiselle Dominique Brankaer est nommée scrutateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui devait se tenir ce 6 mai 1998 à 15.00 heures n'a pas pu être valablement tenue étant donné qu'aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter.

L'Assemblée Générale Ordinaire est donc reportée à une date ultérieure qui sera fixée et communiquée aux actionnaires par le biais de convocation individuelle.

P. Grandjean

M. Berger

D. Brankaer

*Président**Secrétaire**Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33900/052/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

ZNAMIAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.513.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1998.

Pour ZNAMIAFIN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

J.-M. Schiltz

(33902/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

YOUNG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.587.

Minutes de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 7 avril 1998 à 11.30 heures

L'Assemblée Générale est ouverte à 11.30 heures dans les locaux de la BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.
M. Philippe Bertherat officie comme Président, M. Pierre-Alain Eggly comme secrétaire, M. Pierre Grandjean est nommée scrutateur.

Le Président lit l'ordre du jour.

Le Président lit le rapport du Conseil d'Administration.

Le Secrétaire lit le rapport du réviseur d'entreprises.

Après discussion, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Approuve les rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
 2. Approuve les comptes annuels au 31 décembre 1997.
 3. Décide de reporter le résultat net.
 4. Décharge les administrateurs et le réviseur de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions durant l'année écoulée.
 5. Réélit les administrateurs suivant pour l'exercice 1998:
 - M. Claude Demole,
 - M. Philippe Bertherat,
 - M. Pierre-Alain Eggly.
 6. Reconduit le mandat du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1998.
- L'Assemblée Générale est levée à 12.00 heures.

P. Bertherat	P.-A. Eggly	P. Grandjean
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33901/052/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

AXIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 12, rue de l'Eglise.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société de droit des Seychelles ADEX HOLDING LTD, ayant son siège social à Victoria (République des Seychelles).
- 2.- La société de droit des Seychelles QUALITY FINANCIAL CONSULTING (Q.F.C.) LTD., ayant son siège social à Victoria (République des Seychelles).

Les sociétés comparantes ci-avant désignées sub 1 et sub 2 sont ici représentées par Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg), en vertu de deux pouvoirs de substitution lui délivrés en date du 25 mai 1998.

Lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varient par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée AXIAL SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Frisange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le marketing, l'exploitation d'agences commerciales et de gestion financière, de consulting, de comptabilité et la domiciliation de sociétés.

Elle a encore pour objet la représentation, le courtage, l'importation et l'exportation, la vente en gros et en détail ainsi que la location de tous produits et services dans le domaine de la grande distribution, des collectivités de l'automobile et de l'informatique.

La société a également pour objet la vente à distance, la distribution de tous produits industriels et de consommation courante dans le monde entier, par tous moyens et toutes les prestations d'intermédiaire pouvant s'y rapporter.

La société a de plus pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, notamment l'emprunt, avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts, avances ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts. La société pourra accomplir toutes opérations, fiduciaires commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Le capital autorisé est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai, à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1998.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société ADEX HOLDING LTD, prédésignée, mille actions 1.000

2.- La société QUALITY FINANCIAL CONSULTING (Q.F.C.) LTD, prédésignée, deux cent cinquante actions 250

Total: mille deux cent cinquante actions 1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommées aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- La société de droit des Seychelles ADEX HOLDING LTD, ayant son siège social à Victoria (République des Seychelles).
- 2.- La société de droit de Niue DELANEY INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Niue.
- 3.- La société de droit des Bahamas M.B. WEB TRADE INC., ayant son siège social à Cumberland Street, P.O. Box N-529, Nassau (Bahamas).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société de droit des Seychelles QUALITY FINANCIAL CONSULTING (Q.F.C.) LTD, ayant son siège social à Victoria (République des Seychelles).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5752 Frisange, 12, rue de l'Eglise.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des statuts et de l'article soixante (60) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à la société ADEX HOLDING LTD, prédésignée.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, agissant en sa susdite qualité, a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé. B.D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1998, vol. 835, fol. 59, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 1998.

J.-J. Wagner.

(33906/239/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, juriste et réviseur d'entreprises, demeurant à NL-2025 CD La Haye, Johanna Engwirda-Agricolastraat 29,

ici représenté par Monsieur David André Alexander Sanders, juriste, demeurant à B-1060 Bruxelles, 15, rue Capouillet,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à La Haye, le 30 juillet 1998.

2.- Monsieur Hendrik Albert De Boer, réviseur d'entreprises, demeurant à NL-2117 AH La Haye, Prins Hendrikstraat 178,

ici représenté par Monsieur David André Alexander Sanders, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Den Haag, le 30 juillet 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs (15.000.000,- LUF), représenté par quinze mille (15.000) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est dès aujourd'hui et pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et de la manière prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateur seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois d'août à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution sans nul préjudice à environ 50.000,- LUF.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, prénommé, mille deux cent quarante actions	1.240
2.- Monsieur Hendrik Albert De Boer, prénommé, dix actions	10
Total des actions: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le prédit capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) a été libéré moyennant versements en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a) Monsieur David André Alexander Sanders, juriste, demeurant à B-1060 Bruxelles, 15, rue Capouillet,

b) Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, juriste et réviseur d'entreprises, demeurant à NL-2025 CD La Haye, Johanna Engwirda-Agricolastraat 29,

c) Monsieur Hendrik Albert De Boer, réviseur d'entreprises, demeurant à NL-2117 AH La Haye, Prins Hendrikstraat 178.

3.- Le nombre de commissaires est fixé à deux.

Sont nommés commissaires aux comptes pour une durée de six ans:

a) Monsieur Gérard Antoine Marie Duvivier, comptable, demeurant à B-4000 Liège, 35, Quai Saint-Léonard,

b) Monsieur Eric François Irène Marotte, consultant, demeurant à B-6000 Charleroi, 32, rue de la Gare.

4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D.A. A. Sanders, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 110S, fol. 10, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 août 1998.

P. Decker.

(33907/206/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

Réunion du conseil d'administration

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 31 juillet.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich en date du 31 juillet 1998,

à savoir:

a) Monsieur David André Alexander Sanders, juriste, demeurant à B-1060 Bruxelles, 15, rue Capouillet,

b) Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, juriste et réviseur d'entreprises, demeurant à NL-2025 CD La Haye, Johanna Engwirda-Agricolastraat 29,

c) Monsieur Hendrik Albert De Boer, réviseur d'entreprises, demeurant à NL-2117 AH La Haye, Prins Hendrikstraat 178.

Lesquels membres du conseil d'administration, se considérant comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur David André Alexander Sanders, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière.

D.A.A. Sanders H.J. Dumont H.A. De Boer

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 110S, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33908/206/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

BARON DE CARTIER D'YVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H., avec siège social à L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie de formalisation,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur David André Alexander Sanders, juriste, demeurant à B-1060 Bruxelles, 15, rue Capouillet,

2.- Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, juriste et réviseur d'entreprises, demeurant à NL-2025 CD La Haye, Johanna Engwirda-Agricolastraat 29,

ici représenté par Monsieur David André Alexander Sanders, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à La Haye, le 30 juillet 1998.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BARON DE CARTIER D'YVES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large. Elle peut gérer des questions relatives aux personnes physiques et/ou aux sociétés dans le domaine du service et de l'assistance. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs (15.000.000,- LUF), représenté par quinze mille (15.000) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est dès aujourd'hui et pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et de la manière prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateur seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois d'août à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme BARON DE CARTIER D'YVES PARTICIPATIONS S.A.H., prénommée, mille deux cent quarante actions	1.240
2.- Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, prénommé, dix actions	10
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le pr dit capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) a  t  lib r  moyennant versements en esp ces et se trouve d s   pr sent   la disposition de la nouvelle soci t , ainsi qu'il en a  t  justifi  au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constat  que les conditions exig es par l'article 26 de la loi du dix ao t mil neuf cent quinze sur les soci t s commerciales ont  t  accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont  valu  le montant des frais, d penses, r mun rations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent   la soci t  ou qui sont mis   sa charge en raison de sa constitution   environ 50.000,- LUF.

R union en assembl e g n rale

Les statuts de la soci t  ayant ainsi  t  arr t s, les comparantes, repr sent es comme il est dit ci-avant, repr sentant l'int gralit  du capital social et se consid rant comme d m nt convoqu es, d clarant se r unir   l'instant en assembl e g n rale extraordinaire et prennent   l'unanimit  des voix les r solutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fix    trois.

Sont nomm s administrateurs pour une dur e de six ans:

- a) Monsieur David Andr  Alexander Sanders, juriste, demeurant   B-1060 Bruxelles, 15, rue Capouillet,
- b) Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, juriste et r viseur d'entreprises, demeurant   NL-2025 CD La Haye, Johanna Engwirda-Agricolastraat 29,
- c) Monsieur Hendrik Albert De Boer, r viseur d'entreprises, demeurant   NL-2117 AH La Haye, Prins Hendrikstraat 178.

2.- Le nombre de commissaires est fix    deux.

Sont nomm s commissaires aux comptes pour une dur e de six ans:

- a) Monsieur G rard Antoine Marie Duvivier, comptable, demeurant   B-4000 Li ge, 35, Quai Saint-L onard,
- b) Monsieur Eric Fran ois Ir ne Marotte, consultant, demeurant   B-6000 Charleroi, 32, rue de la Gare.

3.- L'assembl e autorise le conseil d'administration   d l guer la gestion journali re des affaires de la soci t  ainsi que la repr sentation de la soci t  en ce qui concerne cette gestion   un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou   toute autre personne d sign e par le conseil d'administration.

4.- Le si ge social de la soci t  est fix    L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et pass    Luxembourg-Eich en l' tude du notaire instrumentant, date qu'en t te des pr sentes.

Et apr s lecture faite et interpr tation donn e aux comparants, connus du notaire par leurs nom, pr nom usuel,  tat et demeure, ils ont sign  le pr sent acte avec le notaire.

Sign : D.A.A. Sanders, P. Decker.

Enregistr    Luxembourg, le 4 ao t 1998, vol. 110S, fol. 10, case 11. – Re u 12.500 francs.

Le Receveur (sign ): J. Muller.

Pour exp dition conforme, d livr e sur papier libre, aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 ao t 1998.

P. Decker.

(33909/206/186) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 12 ao t 1998.

BARON DE CARTIER D'YVES S.A., Soci t  Anonyme.

Si ge social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

R union du conseil d'administration

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 31 juillet.

Se sont r unis les membres du conseil d'administration de la soci t  anonyme BARON DE CARTIER D'YVES S.A., avec si ge social   L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume, constitu e suivant acte re u par le notaire Paul Decker de r sidence   Luxembourg-Eich en date du 31 juillet 1998,

  savoir:

- a) Monsieur David Andr  Alexander Sanders, juriste, demeurant   B-1060 Bruxelles, 15, rue Capouillet,
- b) Monsieur Hendrikus Johannes Dumont, juriste et r viseur d'entreprises, demeurant   NL-2025 CD La Haye, Johanna Engwirda-Agricolastraat 29,
- c) Monsieur Hendrik Albert De Boer, r viseur d'entreprises, demeurant   NL-2117 AH La Haye, Prins Hendrikstraat 178.

Lesquels membres du conseil d'administration, se consid rant comme d m nt convoqu s, ont pris   l'unanimit  la r solution suivante:

De l'accord de l'assembl e g n rale des actionnaires ils d signent Monsieur David Andr  Alexander Sanders, pr nomm , administrateur-d l gu , charg  de la gestion journali re.

D.A.A. Sanders H.J. Dumont H.A. De Boer

Enregistr    Luxembourg, le 4 ao t 1998, vol. 110S, fol. 10, case 11. – Re u 500 francs.

Le Receveur (sign ): J. Muller.

(33910/206/23) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 12 ao t 1998.

FONDATION AMIPERAS,
Etablissement d'utilité publique.
 Siège social: L-1022 Luxembourg, 26, dernier Sol.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1993

	<i>Actif</i>	(en Flux)		<i>Passif</i>	en Flux
Disponible		529.292,-	Fonds social		200.000,-
		<u>529.292,-</u>	Excédent		<u>329.292,-</u>
					529.292,-

COMPTE RESULTAT 1993

	<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Participations à l'acquisition d'un Bus pour le Centre Espérance Alzheimer		154.200,-	Dons reçus	287.350,-
Frais de constitution		34.946,-	Vente billets d'entrée concert	351.269,-
Frais du concert		107.983,-	Produits financiers	2.242,-
Autres frais d'administration		14.440,-		
Excédent		329.292,-		
		<u>640.861,-</u>		<u>640.861,-</u>

Signature
Le trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33903/323/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

FONDATION AMIPERAS,
Etablissement d'utilité publique.
 Siège social: L-1022 Luxembourg, 26, dernier Sol.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1994

	<i>Actif</i>	(en Flux)		<i>Passif</i>	en Flux
Disponible		347.949,-	Fonds social		347.949,-
		<u>347.949,-</u>			<u>347.949,-</u>

COMPTE RESULTAT 1994

	<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais du concert		154.998,-	Dons	484.500,-
Frais de port et de banque		6.097,-	Produit brut du concert	397.500,-
Dépenses faites dans un but social st. art. 2 des status		907.500,-	Produit financiers	5.252,-
		<u>1.068.595,-</u>	Excédent	<u>181.343,-</u>
				1.068.595,-

BUDGET POUR 1995

	<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Dépenses d'ordre social		800.000,-	Dons etc.	600.000,-
Frais d'administration		50.000,-	Autres recettes	400.000,-
Excédent		150.000,-		
		<u>1.000.000,-</u>		<u>1.000.000,-</u>

Signature
Le trésorier

BUDGET 1994

	<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Participation d'ordre social		500.000,-	Dons	150.000,-
Frais d'administration		50.000,-	Cotisations	250.000,-
Excédent		200.000,-	Autres revenus	350.000,-
		<u>750.000,-</u>		<u>750.000,-</u>

Le Conseil d'Administration

- Monsieur François Dahm
- Monsieur Constant Franssens
- Maître Marco Fritsch
- Monsieur Emile Gerson
- Monsieur Jean Jemming
- Monsieur Emile Kalmes
- Monsieur Raymond Kauffmann
- Monsieur Paul Koster
- Monsieur Jean Krier
- Madame Edmée Mangers-Anen
- Monsieur Paul Meyers
- Madame Mady Nurenberg-Reuter
- Monsieur Jos Wohlfahrt

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1998, vol. 510, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33904/323/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 1998.

COMPTA 3F, BUREAU COMPTABLE DES 3 FRONTIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Roland Genin, retraité, demeurant à B-6780 Messancy, 6, rue Champêtre.
- 2) Madame Sandrine Delval, employée, demeurant à B-6750 Musson, 15, Gennevaux.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BUREAU COMPTABLE DES 3 FRONTIERES S.A., en abrégé COMPTA 3F.

Cette société aura son siège à Foetz. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

1. La comptabilité, la domiciliation de sociétés, tous travaux administratifs et informatiques.
2. Les Conseils en organisation et management.

De façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet social similaire, analogue ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune.*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Roland Genin, préqualifié	990 actions
2) Madame Sandrine Delval, préqualifié	10 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Le capital a été libéré jusqu'à concurrence de 40% par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut acheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annulée des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est par dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Madame Roland Genin, préqualifié.

b) Madame Sandrine Delval, préqualifiée.

c) Monsieur Patrice Genin, expert-comptable, demeurant à B-6750 Musson.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Nathalie Peeters, employée, demeurant à B-3078 Everberg, 18, Annonciadenstraat.

4. Le siège social de la société est fixé à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

5. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Patrice Genin, préqualifié.

Dont acte, fait passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Genin, Delval, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 1998, vol. 842, fol. 91, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 août 1998.

G. d'Huart.

(33911/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

M.E.E.D., MIDDLE EAST EUROPE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société FINANCE CONCEPT S.A., avec siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Paul Seiller, administrateur-délégué;

2) Monsieur Jean-Paul Seiller, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en son nom personnel;

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er}: Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIDDLE EAST EUROPE DEVELOPMENT S.A., en abrégé M.E.E.D. S.A.

Art. 2. Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 3. Cette société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet pour les pays émergents en général et le Moyen Orient en particulier:

- la recherche, l'étude, la procuration, la mise au point, la coordination, la réalisation, la gestion et la commercialisation sous toute forme de toutes opérations, de tous produits et projets;
 - tous conseils, études, prestations et représentation d'ordre industriel, technique, commercial, administratif, financier ou autre;
 - l'établissement de relations d'affaires, le développement de partenariat et l'appui aux entreprises;
- ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Titres II: Capital, Actions, Souscription

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (LUF 1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante (LUF 1.250) francs luxembourgeois, chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont au porteur ou nominatives, au gré de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 7. Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société FINANCE CONCEPT S.A., préqualifiée	999 actions
2) Monsieur Jean-Paul Seiller, pérqualifiée	<u>1 actions</u>
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence d'un quart de leur montant, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents (LUF 312.500,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Titre III: Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs nommés ont le droit d'y pouvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 9. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 10. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La société se trouve également engagée par la signature conjointe de tout autre administrateur avec celle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 12. Le Conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Titre IV: Assemblée des actionnaires

Art. 13. L'Assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la liquidation du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 14. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Titre V: Année sociale

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Titre VI: Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les cas non réglés par les présentes statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
2. Sont nommés administrateurs pour une période de six ans:
 - a) Monsieur Elish Yako, administrateur de sociétés, demeurant à Paris;
 - b) Monsieur Philippe Buscal, consultant, demeurant à Paris;
 - c) Monsieur Jean-Paul Seiller, préqualifié;
3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour une période de six ans: FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
4. Est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, Monsieur Jean-Paul Seiller, préqualifié;
5. Le siège social de la société est fixé au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Dont acte, fait passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Seiller, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 1998, vol. 842, fol. 90, case 9, – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 août 1998.

G. d'Huart.

(33916/207/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

ADEPOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.988.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ADEPOM S.A.

Signature

(33924/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.827.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1998, vol. 510, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AMADEUS HOLDING S.A.

Signature

(33927/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.
